



Prévention & consignes en cas d'incendie

 CE QU'IL FAUT SAVOIR

1. LES BONS GESTES POUR ÉVITER UN INCENDIE

- Ne surchargez pas vos prises électriques
- Ne laissez pas vos plats sans surveillance
- Ne fumez pas dans votre lit ni dans votre canapé
- Évitez l'utilisation de bougies
- Ne rechargez pas votre téléphone sur un support inflammable (lit, canapé ...)
- Testez votre détecteur de fumée* tous les 1 à 3 mois
- Ne mettez pas d'appareils de cuisson sous la chaudière

*Votre logement Flandre Opale Habitat est équipé d'un Détecteur de fumée. Pensez à vérifier régulièrement son bon fonctionnement et changez les piles si besoin.

2. QUE FAIRE EN CAS D'INCENDIE ?

Si le feu se déclare dans votre logement

- Fermez la porte de la pièce en feu
- Sortez de chez vous et fermez la porte sans la verrouiller
- N'utilisez pas l'ascenseur et prenez les escaliers
- Si la fumée a envahi le couloir, baissez-vous pour vous déplacer
- Alerte vos voisins & sortez de la résidence

Si le feu se déclare à l'extérieur de votre logement

- Fermez la porte et restez chez vous
- Arrosez la porte et colmatez-la avec des linges mouillés
- Manifestez-vous à une fenêtre en attendant les pompiers

Une fois en **sécurité**, et après avoir contacté les secours, pensez à prévenir les équipes Flandre Opale Habitat au **03 28 61 59 62**



APPELER le 18 ou le 112 ou le 144 par sms
(pour les personnes malentendantes)

